

VILLE DE RIORGES

N° 4_2

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE LEGER CHEVIGNON DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET TRANSFERT DE PROPRIETE

APPROBATION

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK Jacky BARRAUD Nicole AZY Pierre BARNET Isabelle BERTHELOT Blandine LATHUILIERE Andrée RICCETTI Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Eric MICHAUD Michelle BOUCHET Chantal LACOUR Alain ASTIER Véronique MOUILLER Pascale THORAL Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE LEGER CHEVIGNON
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
ET TRANSFERT DE PROPRIETE
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 19 mai 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de classement, à titre de régularisation, de plusieurs voies et notamment de la **rue Léger Chevignon** – parcelle **AD 212**, d'une superficie de 508 m².

Une enquête publique s'est déroulée du 23 mai au 8 juin 2011 inclus ; aucune observation n'a été formulée pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur, René BENETIERE, a rendu un avis très favorable sur le projet de classement.

La parcelle concernée doit faire l'objet d'un transfert de propriété permettant ainsi à la ville de Riorges d'être propriétaire d'une partie de l'emprise de la voie.

La procédure de transfert d'office sera menée par la collectivité."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. prononce le classement dans le domaine public communal de la parcelle AD 212, partie de la rue Léger Chevignon ;
2. approuve le transfert de propriété correspondant par le recours à un acte authentique ;
3. autorise le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'élaboration de l'opération de classement et de mutation.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

